

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JAMETZ du 25 novembre 2011

Le 25 novembre 2011, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, BERT Patrice, GILMAIRE Fabrice, GERARD André, DEHUT Bernard, ROSQUIN Jean-Jacques et Mme HERBIN Eliane

Absents : Mrs MALCUIT Ludovic, MINE Sébastien et Mme GUITTON Gaëlle

Ordre du jour :

- Taxe d'aménagement
- Renouvellement des baux ruraux arrivés à échéances
- Remboursement assurances du banc
- Modification des statuts de la CODECOM de Montmédy
- Ouverture de crédits pour le paiement du FNGIR
- Demande de subvention de l'école de Marville
- Admission des non-valeurs par la Trésorerie de Montmédy
- Demande d'autorisation de voirie de Mme QUINTIN
- Présentation de devis
- Questions diverses

Délibérations

- *Présence de Mme THIRION de la Direction des Finances Publiques pour nous apporter des explications sur la fiscalité*

Taxe d'aménagement : Mise en œuvre de la Taxe d'aménagement en remplacement de la Taxe locale d'équipement, de la Taxe départementale des espaces naturels sensibles et de la Taxe pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, au 1^{er} mars 2012. Le Conseil Municipal doit donc délibérer avant le 30 novembre 2011 et instituer un taux compris entre 1 et 5%. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la Taxe d'aménagement.

Le FNGIR : garantie individuelle des ressources suite à la suppression de la Taxe Professionnelle qui prévoit un versement aux collectivités qui percevait sur leur commune une TP élevée du fait de la présence d'entreprises sur leur territoire.

Taxe sur la consommation finale d'électricité : taxe instaurée pour financer la rénovation du réseau EDF basée sur un coefficient multiplicateur de la consommation électrique des ménages.

- *Ouverture de crédits : le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits aux comptes 7311 et 739116 pour la somme de 17 325 € en vue de la participation au FNGIR.*

- *Renouvellement des locations de terres communales arrivées à échéance au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 9 ans au prix de 76.22 €/hectare :*
 - HENRY Philippe 1 ha 96 a 40 ca
 - DEHUT Bernard 10 ha 86 a
 - GAEC des Huttes 5 ha 65 a 86 ca + 1 ha 94 a 20 ca
 13 ha 25 a 86 ca
 - EARL du Pont des Loups 3 ha 10 a 90 ca

- *Mr DRAPPIER a adressé une demande pour la résiliation d'un bail de location de terres communales, au 1^{er} janvier 2012, pour les parcelles AB 139 et AB 140 d'une superficie de 29a 65ca. Le Conseil décide de faire paraître sur une note d'infos une proposition de location pour ce terrain. Si une personne est intéressée par la location de ce terrain le Conseil décidera lors d'une prochaine séance.*

- *Le géomètre n'a pas encore terminé la délimitation des terres communales.*

- *Concernant la perte sur les récoltes, le dégrèvement sera calculé sur le total d'hectares loués divisé par le montant de dégrèvement.*

- *L'assurance de Mr BOCQUENET nous a adressé le chèque de remboursement du banc endommagé soit la somme de 245.18 € correspondant au prix du banc.*

- *La CODECOM de Montmédy doit apporter des modifications à ses statuts afin de pouvoir réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.*

- *L'association des parents d'élèves de l'école de Marville souhaite obtenir une subvention de la part de la commune afin de continuer ses actions avec les enfants. Les membres du Conseil, avec 2 Voix POUR – 5 Voix CONTRE – 1 ABSTENTION, rejettent la subvention.*

- *La Trésorerie de Montmédy a adressé à la commune une demande d'admission en non-valeurs pour la somme totale de 15.40 €. Les membres du Conseil, rejettent l'admission de ces non-valeurs.*

- *Mme QUINTIN a adressé une demande d'autorisation de voirie pour l'enfouissement d'un tuyau PVC afin d'effectuer l'acheminement en eau, le long du chemin de la culée des vaux entre la parcelle ZI 18-19-20 et la parcelle ZI 26-27-28-29. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité, Mr QUINTIN ne prenant pas part à ce vote..*

- *Présentation d'un devis de l'entreprise DE RUNZ concernant la plantation tapissante sur bâche au Lavoir. Ce devis fait état de la somme de 1 668.50 € HT, le Conseil Municipal le rejette.*

- *Présentation de devis de la Société SEMIO pour l'achat de 2 panneaux permettant aux automobilistes de ralentir pendant la période de la fête patronale. Les membres du Conseil acceptent le devis SP112602 pour la somme de 263.00 € TTC.*

- *L'ONF a présenté un programme de marquage pour l'hiver 2011/2012, le Conseil Municipal rejette ce programme.*
- *Le Maire signale que pendant la Bourse aux Vêtements qui a eu lieu dans la salle communale, il a été obligé de faire intervenir Mr MALDAGUE de STENAY suite à un problème électrique. La commune va recevoir une facture pour le dépannage, ce que le Conseil accepte. De plus, il conviendrait de remettre aux normes les fusibles après compteur se rapportant à la salle communale,, par conséquent le Conseil souhaite obtenir des devis.*
- *Concernant le logement communal du 31 grande rue, Mr LAMBERT informe les Conseillers qu'il convient de commander du fuel afin de chauffer ce logement au minimum pendant la période hivernale. Les Conseillers acceptent que Mr le Maire commande 500 litres de fuel. Mr LAMBERT émet la possibilité de louer le logement en l'état en offrant, si besoin, au nouveau locataire 1 ou 2 mois de loyer pour refaire la tapisserie. Et s'il y a un réel besoin d'isolation de la laine de verre pourrait être posée sur le plancher du grenier. Voir aussi pour obtenir des devis pour le remplacement de la chaudière par une chaudière gaz dans le but de regrouper la Mairie, la Salle et le logement du 31 grande rue Et ainsi prévoir la rénovation de la conduite d'alimentation devenue vétuste.*
- *Maison du 35 Grande Rue : Le Conseil Municipal est d'accord pour dire que les prix de rénovation proposés par Mr PROT sont trop élevés et sont d'accord pour obtenir des devis de la part d'autres entreprises. De plus, Mr COTCHO du Conseil Général viendra accompagné d'une personne du Conseil Régional le 16 décembre afin de donner les subventions éventuelles auxquelles la commune peut prétendre par rapport aux devis.*
- *Maisons du 7 et 9 rue du Four : les membres du Conseil décident de faire appel à un notaire afin de procéder à une estimation et mettre en vente.*
- *Salle communale : Mr LAMBERT demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour l'achat d'un carnet de location de salle afin de rendre les choses plus formelles et d'éviter tout incident. Proposition rejetée.*
- *Concernant la rénovation des trottoirs, le CAUE a fourni une liste de maîtres d'œuvre dans laquelle il convient d'en choisir plusieurs afin de lancer l'étude de projet. Les membres du Conseil choisissent :*
 - *Marc SOUCAT – Savart Paysage – 23, rue de Vertus – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE*
 - *Stéphanie AUDEMA – Atelier Paysage – 11, rue du Commandant Drouot – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE*
 - *Groupe ACANTHE – JL ROBINOT et G. PRIESTER – 60, rue de Polval – 55000 BAR LE DUC*
 - *Gilles PROT – Architecte DPLG – ZAC des Savlons – 5, rue Marcel Galliot – 54220 MALZEVILLE*

- *Mme HERBIN demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour que la commune achète, comme l'année passée, des roses qui seront revendues au bénéfice du Téléthon. Les membres acceptent.*